



WEACCESS GROUP

Société par actions simplifiée – Associé unique
Au capital de 151 541 euros

Siège Social :
TECHNOPOLE DU MADRILLET,
59 RUE CAROLINE HERSCHEL,
76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
402 156 616 R.C.S. ROUEN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

Exercice clos au 31 décembre 2025



WEACCESS GROUP

Société par actions simplifiée – Associé unique
Au capital de 151 541 euros

Siège Social :
TECHNOPOLE DU MADRILLET,
59 RUE CAROLINE HERSCHEL,
76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
402 156 616 R.C.S. ROUEN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société WEACCESS GROUP,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

4 rue Plumet 75015 PARIS - TEL : 01 49 54 73 40 - auditem.fr

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

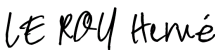
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

Le commissaire aux comptes
AUDITEM

DocuSigned by:

CD8B873DA8604A9...

Hervé LE ROY
Associé

4 rue Plumet 75015 PARIS - TEL : 01 49 54 73 40 - auditem.fr